



Paieement opposition administrative

Par **GuillaumeE**, le 10/10/2013 à 12:29

Bonjour a tous

Je me tourne vers vous car le 02/04/2013 j'ai fais l'objet d'un jugement en correctionnelle.

Je devais prouver la participation a un stage de sensibilisation et un traitement médicale. (le jugement en question concerne les stup).

J'ai reçu hier le 11/10/13 une opposition administrative pour le règlement des frais de justice (90€), je suis totalement fautif j'avais complètement oublié.

J'ai donc contacter le numéro de téléphone indiquer sur ce papier, afin de régler ce petit oubli.

Soit dit en passant que ce courrier stipule que j'ai reçu des avertissement au paravent, chose qui fausse je n'ai absolument rien reçu sinon j'aurais payer...

Mais surprise la personne que j'obtiens a avoir au bout du fil m'annonce que ce n'est pas 90€ mais 180€ il y avait apparemment les fais de justice et une amende qui serait en rapport avec ce jugement du 03/04/13, j'ai donc régler les 180€ alors que je venez de découvrir les 90€ supplémentaire.

Le seul hic c'est que lors de mon jugement il m'as été notifier ma peine,mais il ne fusait aucun cas de l'amende de 90€ supplémentaire.

J'ai donc contacter mon avocat car je n'avais toujours pas reçu le jugement afin de pouvoir vérifier les bon dire des service des impôts.Il ne l'ont toujours pas non plus.

J'ai eu le tribunal, accueilli téléphoniquement par une personne vraiment très désagréable, qui me dis que je doit le demander par courrier etc.. et qu'il l'envoyer j'aurais du le recevoir, mais

je ne l'ai jamais reçu non plus.

je vais donc encore envoyer une lettre AR a mes frais pour des erreurs de leurs service

Que puis-je faire d'autre ? je ne trouve pas tous ceci vraiment normal...

Cordialement
Guillaume